



SOMMAIRE

P1 à 3: petite histoire de l'Association

P4: dates clés de l'aide à domicile

P4: 10 années en chiffre!

P4: Satisfaction des familles

P5: 10 années de travail en équipe

P5: Merci !

EDITO

10 ans ou 3 650 jours au service des enfants et des familles ! Si la situation sanitaire l'avait permis, nous aurions pu organiser un temps convivial, en invitant nos partenaires et partager le verre de l'amitié; malheureusement, l'incertitude de 2021 ne le permet pas. Pour autant, ce petit journal est l'occasion de faire un petit retour en arrière.

A DOM'AIDE68, au cours des années, a su devenir un acteur essentiel dans le secteur de l'aide à domicile du Haut Rhin. Si tout n'était pas gagné le 1er janvier 2011, force est de constater que l'Association a su trouver sa place dans le dispositif de soutien aux familles. Nous faisons partis du paysage social et contribuons avec l'ensemble des partenaires sociaux, à apporter une aide ponctuelle par-ci, un soutien à la parentalité par-là ... Tous mobilisés au service d'une juste cause, avec le sentiment chaque jour malgré les difficultés, d'être utile. Il nous revient de poursuivre cette mission sur les prochaines décennies de manière dynamique en nous adaptant, en innovant et dans le sens du bien être de l'enfant.

Olivier Herren, directeur général

A DOM'INFO 68

SPECIAL 10 ANS A DOM'AIDE68 !!!

PETITE HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

A DOM'AIDE68 est née le 1^{er} janvier 2011 ; l'Association a donc eu 10 ans le 1^{er} janvier 2021 !

L'Association est la résultante du rapprochement de l'AFAD Mulhouse et d'AID Mulhouse, ces 2 Associations étant elles-mêmes nées respectivement en 1945 et 1947. Mais tout n'a pas été aussi simple !

Une première tentative de rapprochement avortée !



Petit retour en arrière : mi-2008, le Président d'AID Mulhouse C. Fonbaustier rencontre P. Kochesperger alors Président d'AID Nord Haut Rhin Colmar. L'idée d'un rapprochement est évoquée puisque les 2 AID accompagnent le même public et font partie de la même fédération. Créer une structure plus grande serait synonyme d'efficacité et permettrait une plus grande visibilité au

niveau des financeurs. Les deux CA réfléchissent donc à la création d'une nouvelle entité départementale qui réunirait les deux Conseils d'Administrations (CA) et l'ensemble des salariés. Les débats sont ouverts et les échanges permettent de mieux se connaître mutuellement. Pour autant, cette tentative de rapprochement avorte au tout dernier moment, le CA d'AID Mulhouse préférant ne pas aller plus loin dans ce dossier, l'approche globale de cette nouvelle entité départementale ne répondant pas aux attentes. En effet, les deux Présidents et CA respectifs ne semblent pas avoir la même vision de ce que pourrait être la nouvelle entité.

La seconde tentative sera la bonne !



En 2009, le président d'AID Mulhouse ayant des problèmes de santé, G Robine (actuel vice-président d'ADOMAIDE68) prend la présidence. Y. Schnebelen (actuellement secrétaire d'ADOMAIDE68) est alors Directrice. Peu de temps après, un repas est organisée entre les Présidents et Directeurs des deux structures.

Des points communs sont mis en avant par les deux Associations. Petit à petit germe l'idée d'une nouvelle structure qui réunirait sur le sud Haut Rhin, l'AFAD Mulhouse et AID Mulhouse. Grâce à un financement d'Alsace Active, une étude de faisabilité administrative est lancée. Il résulte de cette étude que ce rapprochement serait bénéfique pour les deux Associations. En effet, les deux structures ont la même activité, pratiquement le même nombre de salariés, les mêmes métiers. Et toutes deux semblent être en bonne santé et reconnues par les financeurs. L'initiative commune va ainsi aller jusqu'à son terme, les deux CA validant le rapprochement et les modalités de celui-ci.

SPECIAL 10 ANS - SPECIAL 10 ANS - SPECIAL 10 ANS

La future Association se met en ordre de fonctionnement !



Fin 2010, les deux Associations cessent leurs activités respectives (la notion de fusion n'existant pas dans le droit local) pour donner naissance à A DOM'AIDE68 le 1^{er} janvier 2011. Un nouveau CA est mis en place avec une répartition équitable des fonctions et d'un commun accord : P. Kubler devient Président, G. Robine Vice-président ; G. Haag (ex Directeur de l'AFAD et décédé en 2021) prend la direction d'ADOMAIDE68, Y Schnebelen prenant la fonction de Directrice adjointe à mi-temps (étant proche de la retraite). L'ensemble des salariés est repris et l'activité d'accompagnement auprès des familles perdure.



Le nom de l'Association « A DOM'AIDE68 » a été choisi suite à un concours organisé auprès des salariés. C'est une salariée intervenante qui a eu l'idée et qui a été récompensée par une montre !

Une naissance difficile ...

Début 2011, beaucoup reste à faire : il faut écrire les statuts, harmoniser les pratiques, trouver un rythme de travail, écrire une nouvelle page de l'aide à domicile dans le sud Haut Rhin.

Cependant, très vite, il apparaît un problème de trésorerie inhérent à un calcul de productivité et à la gestion de la trésorerie de l'AFAD Mulhouse. Pire, un déficit important est constaté fragilisant de suite la nouvelle Association. L'inquiétude est de mise au sein du nouveau CA. Il apparaît urgent de réagir notamment pour éviter que les problèmes ne s'aggravent, également pour rassurer les financeurs. Après étude, la problématique provient effectivement de l'ex AFAD.

... et des décisions prises avec pour objectif le maintien des emplois !



Il en résulte plusieurs décisions importantes et nécessaires pour relancer la dynamique de la jeune Association : démission du Président en poste P. Kubler, licenciement du Directeur G. Haag et élection de G. Robine en tant que Président, changement de Trésorier en la personne de D. Giudici (actuel Trésorier), nomination en tant que Directrice d'Y. Schnebelen qui accepte volontairement de repousser son départ à la retraite pour asseoir la destinée de l'Association nouvellement créée. Un membre du CA, F Werner (décédé en 2020) se propose pour établir un plan d'apurement qui permettra de préserver l'autonomie de l'Association, de rétablir rapidement la situation, de maintenir les emplois, et de redorer l'image auprès des financeurs CAF et Conseil départemental du Haut Rhin qui ont demandé soit un plan de redressement, soit la possible reprise par une autre grande Association. Ce plan d'apurement est validé par le CA et par les financeurs. Mis en place et suivi par F. Werner, conseiller spécial et mandaté par le CA en étroite collaboration avec le Président et la Directrice, le plan de redressement portera ses fruits. L'Association dès 2012 peut à nouveau fonctionner avec sérénité, avec ses valeurs, son objet et l'ensemble des salariés.

Début 2012, le CA prend la décision d'étudier la possibilité d'achat d'un nouveau siège social plus adaptée au fonctionnement de l'association. L'ex siège de l'AFAD et celui de l'AID Mulhouse sont vendus. Plusieurs solutions sont alors envisagées, notamment l'achat de locaux au 21 rue Schoelcher à Mulhouse (actuel siège).

En parallèle, mi 2012, Y. Schnebelen annonce son prochain départ à la retraite. Un groupe de travail composé du Président G Robine, d'un Administrateur F Werner et de la Directrice Y Schnebelen se met en place pour recruter la ou le futur directeur.

Une nouvelle page s'ouvre !

En décembre 2012 est recruté O. Herren, actuel Directeur. Le CA vote une période de passage de relai entre les deux Directeurs entre décembre et mars 2013.

Fin mars 2013, Y. Schnebelen part en retraite. Elle intègre de suite le CA comme administratrice et membre active du bureau. L'année 2013 sera également marquée par le déménagement de l'association à l'adresse qui est la sienne encore aujourd'hui.

Une Association moderne et active par ses salariés et ses bénévoles !

Entre 2013 et 2016, l'Association, par son Président G Robine et les administrateurs en place puis en 2015 sous l'impulsion de la nouvelle Présidente M. Saenger, ne cessera d'une part, de conforter sa position de structure essentielle et spécialisée dans l'accompagnement à domicile des familles avec enfants, d'autre part de défendre ses valeurs. **70** salariés sont alors en contrat, avec un encadrement de **9** personnes pour en moyenne **61** intervenants à domicile (2/3 TISF et 1/3 AVS ou ED). ADOMAIDE68 se modernise, repense la modulation du temps de travail, signe des accords avec le syndicat, développe la télégestion et s'adapte à la réalité de l'aide à domicile, notamment en organisant les interventions le samedi. En parallèle, l'Association expérimente le Droit au répit, projet qui avait été mis en avant dès 2009 par l'ex Directrice Y Schnebelen.

L'Association devient départementale !

En octobre 2016, la direction a l'information que l'Association AID Nord Haut Rhin est en grande difficulté financière et de fonctionnement. Fin 2016, cette information se confirme, AID Nord Haut Rhin étant en redressement judiciaire et recherchant un éventuel repreneur.

Sur proposition du Directeur O Herren, et après étude par le CA, il est décidé qu'ADOMAIDE68 se portera acquéreur potentiel auprès des tribunaux et qu'un dossier de reprise sera élaboré par le Directeur.

En février 2017, le dossier de reprise est déposé. Il est élaboré principalement sur les bases d'une garantie de reprise de l'ensemble des salariés ainsi que des familles accompagnées dans le nord du département et ainsi d'une pérennité de l'activité financée par la CAF et le Conseil départemental du Haut Rhin. Le dossier est complexe, ADOMAIDE68 doit faire face à un autre gros repreneur DOCTEGESTIO, Entreprise et Association à la fois et à fort potentiel financier et qui emploie déjà de très nombreux salariés sur tout le territoire national. Décision est prise de prendre appui sur la fédération ADESSADOMICILE, mais également sur un avocat spécialisé.

Les deux dossiers de reprise sont ainsi très différents au niveau de l'approche et des objectifs visés. Pour autant, et pour la première fois en France, le dossier de DOCTEGESTIO n'est pas retenu.

Le 3 avril 2017, le tribunal de Colmar confie la destinée des salariés de l'ex AID Nord Haut Rhin à A DOMAIDE68. Une grande Association départementale est née, avec près de **100** salariés répartis sur tout le département, un siège à Mulhouse et une antenne à Colmar. La direction procède à l'harmonisation des pratiques en intégrant les nouveaux salariés, en modernisant le fonctionnement.

Le 4 juin 2019, le CA dépose ses nouveaux statuts. En parallèle, le Comité d'entreprise géré par les représentants du personnel, mute en Conseil Social Economique, et se met en conformité avec les textes.

En mars 2020, la direction se renforce par l'embauche d'une Directrice adjointe, Mme V Berton.

A ce jour, notre Association, par l'investissement actif des administrateurs et le travail au quotidien des salariés actuels est reconnue comme unique et essentielle dans le paysage Haut Rhinois de l'aide à domicile ainsi que par les financeurs. 700 à 1000 familles bénéficient de notre action chaque année.

DATES CLES DE L'AIDE A DOMICILE



1865 : premières travailleuses familiales bénévoles : éduquer et aider au domicile les familles chrétiennes les plus démunies
1920 : 1^{ère} association d'aide aux mères (initiative de Madame Viollet): objectif: aider les

familles nombreuses (du fait de la forte natalité après guerre)
1927 : création de la fédération nationale des associations d'aide aux mères et aux familles à domicile (FNAAMD)

1938 : fédération est reconnue d'utilité publique
1940 : création des premières associations populaires de l'aide familiale (APAF)
1945 : création de l'aide familiale rurale (AFR)
 1945 : création de l'AFAD Mulhouse
 1947 : création de l'AID Mulhouse et Création de l'AID Nord Haut Rhin

1949 : décret définissant le métier de travailleuse familiale ; mise en place du certificat de travailleuse familiale
1965 : embauche des premières aides ménagères
1970 : fondation de l'union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNASSAD), Association loi 1901

1974 : la travailleuse familiale reconnue travailleuse sociale
1976 : sigle ADMR
1985 : rapport du commissariat général du plan : 1er travaux sur la garde d'enfants et l'aide aux personnes âgées
1987 : exonération des charges patronales pour les personnes âgées et handicapées

1989 : 10^{ème} plan fixe l'aide aux personnes âgées et garde d'enfants
1990 : réduction fiscale de 50% sur les emplois familiaux, expérimentation du chèque service

1991 : rapport consacré aux services de proximité
1993 : création des chèques emploi service
1994 : la FNAAMD devient aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD)

1996 : création du titre emploi service
1999 : réduction de la TVA à 5,5% pour toutes les activités du secteur des services à la personne.

1999 : l'aide aux mères et aux familles devient Fédération nationale d'aide à d'intervention à domicile (FNAID)
1999 : décret fixant la qualification du métier niveau IV technicien de l'intervention sociale familiale

2001 : deuxième colloque ADMR « le salarié, un professionnel au cœur des services à la personne »
2002 : loi du 2 janvier 2002 « charte des droits et libertés de la personne »

2002 : diplôme d'Etat auxiliaire de vie sociale
2002 : troisième colloque ADMR : « services à domicile : quelle place pour le client-adhérent » développement de la VAE (validation des acquis par l'expérience) et de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie)

2004 : mise en place de la PAJE : prestation d'accueil du jeune enfant.

2005 : la FNAID devient A DOMICILE fédération nationale (ouverture aux soins à domicile)

2005 : Plan Borloo de développement des services à la personne et mise en place du CESU en 2006.

2010 : 1^{er} janvier : création de la fédération ADESSADOMICILE (fusion ADESSA et A A DOMICILE)

2010 : mise en place de la convention collective actuelle (BAD)
 1^{er} janvier 2011 : création d'A'DOM'AIDE 68

10 années de chiffres !



En 10 ans, nous sommes passés de **546** familles accompagnées à **1 059** familles en 2019.

Le temps d'accompagnement par famille est passé de **133h** en moyenne en 2011 à **78h** en 2019.

Le nombre de salariés est passé de **70** en 2011 à **98** en moyenne en 2019.

En 2011, les interventions CAF représentaient **59%** de l'activité contre **46%** fin 2019; à l'inverse, l'accompagnement social des familles pour le CD68 représente aujourd'hui **50%** de l'activité contre **38%** en 2011.

SATISFACTION DES FAMILLES*



(% = (1) = satisfait + très satisfait ; % = (2) = toujours+ souvent)
 (base 320 questionnaires envoyés année 2019)

Accueil téléphonique: **85%** (1)

Accueil en présentiel: **80%** (1)

Echanges par mail: **88%** (1)

Disponibilité du responsable de secteur: **80%** (1)

Disponibilité du service administratif: **79%** (1)

Précision des plannings: **85%** (1)

Ecoute des intervenantes: **88%** (2)

Disponibilité des intervenantes: **86%** (2)

Amabilité du personnel: **90%** (2)

Intervenante de confiance: **86%** (2)

Accompagnement s'adaptant à mes besoins: **85%** (2)

Je recommanderais A DOM'AIDE68 à des proches:
92% oui

10 années de travail en équipe !



Ces 10 années, nous avons, bénévoles et salariés, travaillé ensemble notamment sur:

- 2011: le développement de la nouvelle Association
 - 2012: le développement du droit au répit
 - 2013 : La signature d'une convention tripartite avec la CAF, le CD68, l'ADMR (et AID Nord Haut Rhin);
 - 2014: l'adhésion à la charte nationale qualité et le 1er projet associatif d' A DOM'AIDE68 (2015-2021);
 - 2015: le développement de la télégestion, la 1ère évaluation interne;
 - 2016: la proposition de reprise d'AID Nord Haut Rhin; avons eu un audit des financeurs montrant notre fiabilité; et le directeur général a été nommé membre de la commission enfance famille à la fédération Adédom
 - 2017: l'étude départementale « droit au répit II »; le développement d' ADOM'AIDE68 dans le nord Haut Rhin;
 - 2018: l'étude de l'outil « étoile des familles; le développement des actions collectives innovantes; la réalisation d'un concours de dessins avec les familles de Colmar; déménagé l'antenne dans de nouveaux locaux;
 - 2019: signé une nouvelle convention tripartite, mis en place du Comité Economique et Social, proposé des voitures de service, étudié un nouveau service « Parenthèse68 »;
 - 2020: assuré le maintien de l'emploi et de l'activité face à une situation sanitaire inédite;
- Perspectives 2021:** outre l'activité auprès des familles, un nouveau projet associatif à écrire, une nouvelle circulaire CNAF à appliquer auprès des familles, sans oublier la réforme du titre III de notre convention collective (classification des salariés)



L'action collective innovante réalisée conjointement avec le réseau d'assistantes maternelles, une maison de retraite et des familles sur le thème « liens familiaux et comptines » avait été retenu au niveau national comme étant une action innovante. Cette action avait fait ainsi l'objet d'une étude qui est parue dans un ouvrage « innovations sociales dans l'aide à domicile, paru en 2018 (disponible au siège social).



« liens familiaux et comptines » avait été retenu au niveau national comme étant une action innovante. Cette action avait fait ainsi l'objet d'une étude qui est parue dans un ouvrage « innovations sociales dans l'aide à domicile, paru en 2018 (disponible au siège social).



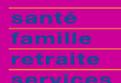
A nos **deux principaux financeurs CAF et CD68** qui nous ont toujours soutenu dans nos actions et nos projets, également la MSA;

A tous **nos salariés** qui ont toujours réussi, quel que soient les difficultés, à accompagner toutes les familles confiées et à prendre soin des enfants;

A **nos bénévoles**, membres du Conseil d'Administration, toujours actifs, présents et qui se sont relayés sur les 10 ans d'aventure de l'Association;

A tous **nos partenaires sociaux** (MECS, Pouponnières, Associations, Etablissements, ASE, AEMO, Alsace Active etc.) qui sans faille ont toujours su nous faire confiance, et collaborer étroitement;

A **notre fédération** qui a toujours été un soutien utile pour nous représenter au niveau des instances nationales.



SPECIAL 10 ANS

